



RENOUVELLEMENT CACES CARISTE CATÉGORIE 1-3-5/ R389

objectif

-Réactualiser les connaissances théoriques et pratiques
-Préparer et passer l'examen de conduite des chariots automoteurs à conducteurs portés.

programme

FORMATION THÉORIQUE

-Législation sur l'utilisation des chariots automoteurs : responsabilité du cariste
-Les différents types de chariots, leur classification, leurs principaux organes, leurs sources d'énergie et secteurs d'utilisation
-L'équilibre et la capacité des chariots
-Les règles et consignes :
 . de circulation à l'intérieur des bâtiments, à l'extérieur, sur les chantiers, sur la voie publique
 . de prise, de levage, de gerbage à différentes hauteurs et dépose de charges
 . de chargement et de déchargement
 . de stockage
 . de sécurité, de manutention spéciale
FORMATION PRATIQUE SUR CHARIOTS CATEGORIE 1, 3, 5
-Vérifications des chariots
-La prise de poste
-Evolution en marche avant et arrière, à vide, en charge avec prise et pose de charge au sol et en hauteur.
-Chargement et déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière, à partir d'un quai (Cat. 1)
-Gerbage et dégerbage en pile
-Chargement et déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque, à partir du sol (Cat.3)
-Circler et s'arrêter sur un plan incliné (cat.3)
-Stockage et déstockage à tous les niveaux d'un palettier (hauteur 4m – Cat.3) (hauteur 6 m – cat.5)
-Entraînement avec des charges de différents poids, encombrement et formes
-Circulation sur différents sols
-La fin de poste
EXAMEN THÉORIQUE ET PRATIQUE
-Organisés selon la recommandation CNAMTS R 389

DURÉE

2 jours

PROFIL DES STAGIAIRES

caristes titulaires d'un CACES depuis 5 ans maximum

Attention une aptitude médicale est requise pour ce poste (chaque candidat devra avoir satisfait à un examen médical d'aptitude à la conduite des chariots automoteurs à conducteurs portés et éventuellement à des tests psychotechniques lorsque ceux-ci auront été prescrits par le médecin du travail sur la fiche médicale. La décision finale d'aptitude ou d'inaptitude concluant ces deux examens est de la responsabilité du médecin du travail.

DATES DE FORMATION

Angers
Nous consulter

Cholet
Nous consulter

La Roche/Yon
Nous consulter

Laval
Nous consulter

Le Mans
6 au 7 mars 2012
29 au 30 mars 2012
2 au 3 mai 2012
20 au 21 juin 2012

Nantes
Nous consulter

Saint-Nazaire
Nous consulter

